

IRSN : Une première victoire pour l'avenir de l'IRSN

C'est un revers pour l'exécutif qui avait programmé sa disparition.

La disparition programmée de l'Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire, voulue par le chef de l'État, dans le cadre du projet de loi dit d'accélération du nucléaire, n'aura pas lieu ! Après le rejet de plusieurs amendements demandant la suppression de l'article 11 bis et 11 ter, **visant à intégrer l'IRSN dans l'Autorité de Sûreté nucléaire (ASN), c'est un amendement qui vise à garantir une séparation des activités de l'ASN et de l'IRSN qui a été adopté.**

L'amendement adopté stipule que la sécurité nucléaire repose sur une organisation duale

L'amendement stipule : « la sécurité nucléaire repose sur une organisation duale composée de l'Autorité de Sûreté nucléaire [...] et de l'Institut de radioprotection et de Sûreté nucléaire. Cette organisation garantit l'indépendance entre, d'une part, les activités de contrôle de la Sûreté nucléaire, de la radioprotection [...] et, d'autre part, les missions d'expertise et de recherche de la sécurité nucléaire [...]. Les activités d'expertise et de recherche sont indissociables ».

Il fige ainsi le principe d'une organisation duale de la sûreté nucléaire afin de pérenniser un modèle qui a fait ses preuves en France et bénéficie d'une renommée mondiale.

Pérenniser un modèle qui a fait ses preuves

Une première victoire pour les syndicats

Depuis plusieurs semaines, ils se démènent avec les salariés pour convaincre les députés que la fusion de l'IRSN et de l'ASN ne constituait pas une solution pour permettre un haut niveau de sûreté, de sécurité nucléaire et de ra-



dioprotection en France. Les envois de lettres aux parlementaires et au Président de la République, la rédaction de bulletins d'information, la présence sur les réseaux sociaux, les rencontres avec des élus locaux... ont payé ! La mobilisation des salariés a été exemplaire et à la hauteur de leur attachement pour leur établissement et leur métier. Les 3 journées de manifestation et de rassemblement ont, à chaque fois rassemblé plus de 700 salariés.

Pour la FNME CGT, ceci traduit une prise en compte des élus. Car la Sûreté a un coût que certains feignent de découvrir au moment où il faut relancer un programme nu-



cléaire de grande ampleur. Dans le cadre du service public de l'énergie, il est essentiel de renforcer le potentiel d'expertise technique et de valoriser les savoir-faire collectifs. La FNME-CGT, est favorable au développement de nouveaux réacteurs pour assurer notre indépendance énergétique avec un mix décarboné. Pour cela il faut disposer de capacités industrielles revitalisées, de compétences et de culture sûreté des exploitants, et se doter d'une autorité de sûreté avec des moyens adaptés, en procédant à plus de contrôles, sans tomber dans des approches trop procédurières.

Mais plusieurs étapes doivent encore être passées avant l'adoption définitive de la loi. Dès à présent la CGT restera vigilante à ce que, gouvernement et parlementaires, respectent le vote en première lecture de l'Assemblée nationale, et prennent en compte les multiples alertes qui leur ont été adressées par différentes parties prenantes.

Une fusion IRSN-ASN qui aurait conduit à de nombreuses démissions

Le Conseil d'Administration de l'IRSN du 16/02/2023 a alerté le Gouvernement en appelant à la vigilance sur le risque de départs du personnel de l'IRSN qui pourraient entraîner une paralysie du système de contrôle en radioprotection et sûreté nucléaire. Car ces experts de haut niveau sont des garants de la protection de l'environnement et de la population : cela aurait pour conséquence de priver la France de sa capacité de recherche et d'expertise à un moment crucial. Car les domaines de recherche et d'expertise de l'IRSN ne se limitent pas qu'à la filière électronucléaire.

Ils concernent aussi la protection des travailleurs, de la population et de l'environnement contre les rayonnements ionisants. Et le spectre est très large : gestion de crise, situations post-accidentelles, usages de la radioactivité dans les domaines industriels, médical et militaire...

Ce projet de fusion ASN-IRSN a été présenté juste au moment où l'État et EDF veulent lancer un nouveau programme nucléaire et prolonger les centrales vieillissantes au-delà de 50 ou 60 ans.

Les craintes bien légitimes des salariés portaient sur l'indépendance de l'organisation, et surtout sur le risque de voir disparaître la transparence des avis des experts de l'IRSN publiés de façon indépendante.

La presse mettait en avant que, demain, les avis des scientifiques sur l'état des installations nucléaires ne seraient plus rendus publics dans les semaines qui suivraient leur rédaction, et que leur diffusion serait même bloquée durant plusieurs mois, voire plus d'un an, en

attendant que l'ASN se soit prononcée sur le fond du dossier...

Pourtant, face à la relance annoncée du nucléaire, il faudrait une augmentation des moyens pour procéder à l'examen technique des volumes croissants d'activités, tant sur les constructions nouvelles que sur le maintien en exploitation des tranches actuelles. Or c'est un retour en arrière de 25 ans auquel nous avons failli assister, avec un risque de recrudescence de démissions de salariés, auquel se serait rajouté une paralysie des recrutements.

Le défi N° 1 est celui des compétences et de l'attractivité

Les politiques publiques, dont le plan de relance du gouvernement, ont orienté les investissements vers des start-ups pour soi-disant développer l'innovation.

Si les résultats restent hypothétiques, ce choix s'est opéré au détriment de la recherche publique, de son efficacité historique et de la réponse aux questions techniques dont les réponses ne peuvent attendre.

Un plan de relance vers des start-up, au détriment de la recherche publique